

Réunion du 07 juillet 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le **10 juillet 2020 à 19h00** au Centre Socio Culturel et non dans le lieu habituel de ses séances du fait de la crise sanitaire du COVID-19.

13 Présents : ROUFFY Marc, DE SOUZA Pascal, DEPONT Joëlle, BERTRAND Danielle, RAVEAU Bernard, NOULHIANE Jocelyne, JACQUET Magali, JOENNEY Vincent, BRUN Caroline, PIQUE Fernand, LANDUREAU Marc, BLAIN Bernard (arrive à 19h20), TOSI Alberto.

1 Absent excusé : BELLINO Corinne.

Démission

M. ROUFFY annonce la démission de M. BOUSLAH Didier pour raisons personnelles.

1/ ADS-Pays de Valençay - Avenant au Service d'Instruction du Droit du Sol

Le Pays de Valençay instruit les autorisations d'urbanisme (Permis de Construire et Déclarations de Travaux) situées dans le périmètre de Protection des Monuments Historiques) depuis mai 2015.

Les Maires gardent leur compétence pour délivrer et signer les actes d'urbanisme et la liberté de choisir les documents qu'ils font traiter par le Pays.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant au contrat initial précisant les charges d'investissement liées au logiciel d'instruction qui incomberaient à chaque commune en cas de résiliation de la convention.

2/ Subventions aux associations locales

Les conseillers municipaux, Présidents d'associations, n'ont pas pris part au vote de leur association.

Association		OUI	NON	BLANC
Prosipal	1.000 €	13		
Comité des Fêtes	1.500 €	13		1
Amicale des Pêcheurs	360 €	14		
Gym	500 €	14		
Le Moulin à Paroles	1.100 €	14		
Les Ecuries du Dernier Recours		1	13	
Parents d'élèves du RPI Palluau-Villegouin	500 €	13		1

3/ Subventions extérieures

Association ou Organisme	Montant	Vote
Conseil Départemental d'Accès au Droit Permet aux citoyens d'accéder gratuitement à l'un de ces professionnels (avocat, notaire, huissier) pour obtenir une consultation juridique et recevoir ainsi une formation sur les textes applicables et les procédures à suivre, avant tout procès éventuel.		14 NON
Fonds de Solidarité Logement (1,66 € / résidence principale) Intervient financièrement auprès des ménages de la commune pour l'accès ou le maintien dans un logement décent, qu'ils soient locataires, résidents de logements-foyers ou propriétaires en difficulté.	608,83 €	13 OUI 1 NON
Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (0,70 € / jeunes de 18 à 25 ans) Intervient en appui au parcours des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, et complémentaiement aux dispositifs de droit commun quand ceux-ci ne peuvent pas, ou plus, être mobilisés dans le cadre d'un parcours d'insertion. Ce n'est pas une prestation, ni un droit, ni un complément de ressources, mais permet d'apporter des secours temporaires de nature à faire face à leurs besoins urgents.	23,53 €	14 OUI

Prévention Routière		14 NON
Faune 36 Subvention de fonctionnement pour monter un centre de soins pour les mammifères et les reptiles du département.		14 NON
Lycée Saint-Cyran du Jambot Concours d'équitation		14 NON
Projet Humanitaire Porté par une habitante de Palluau, étudiante à l'Institut des soins infirmiers de Poitiers, pour venir en aide à un Orphelinat au Bénin ayant pour objectif d'éduquer à l'hygiène des mains et l'hygiène buccodentaire.	100 €	14 OUI
FFRandonnée Joue un rôle dans la promotion de la randonnée pédestre, des itinéraires, la formation des marcheurs et acteurs locaux.	50 €	12 OUI 2 NON
Amicale Des Administratifs Territoriaux de l'Indre Créé des liens d'amitié et d'entraide entre ses membres.		14 NON
BIP TV		14 NON
Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté Pour les élèves des écoles maternelles et primaires.		13 NON 1 BLANC
Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture en Milieu rural de Valençay et du Pays de Bazelle Rassemble des femmes et des hommes qui innovent pour répondre aux besoins des territoires ruraux.		14 NON
Association Française des Sclérosés En Plaques		14 NON
BAFA Demande d'une famille habitant Palluau pour payer la 1ère partie du BAFA de leur fille s'élevant à 549 €.		13 NON 1 BLANC

4/ GrDF - redevance de fonctionnement 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la redevance de 766,90 €.

5/ Initiative Indre - micro-crédit

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention de partenariat pour le soutien au dispositif départemental micro crédit 2020-2022 pour un montant de 500 €, qui apporte une aide financière et technique aux personnes physiques porteuses de projets de création, de développement ou de reprise d'activités économiques.

6/ Achat d'un tracteur et accessoires

Le tracteur actuel étant obsolète, 3 demandes de devis ont été faites pour le renouveler et y ajouter un chargeur et un broyeur avec une lame de coupe plus longue. Sur les 2 réponses reçues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté par le Garage de Crotz de 39.000 € pour le tracteur, 6.000 € pour le chargeur, 9.200 € pour le broyeur et la reprise de l'ancien broyeur à 4.500 €.

7/ Lancement de consultation assistant maître d'œuvre - travaux Centre Socio Culturel

Afin d'organiser les travaux du Centre Socio Culturel (climatisation, remise en état de la scénographie, les abords), le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de lancer une consultation pour faire appel à un maître d'œuvre.

8/ Vente d'une maison communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'un habitant de Palluau pour acquérir une maison communale sise rue des Petits Champs et un garage rue de Verdun pour 28.500 € net acheteur.

9/ SIVOM - Election de 2 délégués

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne ROUFFY Marc et LANDUREAU Marc come délégués au SIVOM qui gère le gymnase et le minibus de la Communauté de Communes.

10/ Service des Eaux - Demande de dégrèvement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne donne pas suite à la demande d'un administré en résidence secondaire sollicitant un dégrèvement de sa facture d'eau suite à une surconsommation d'environ 100 m³ qui ne rentre pas dans le cadre éligible au dégrèvement légal puisque la faute lui incombe.

11/ Personnel communal - Convention avec la mairie d'Arpheilles

La secrétaire de la Commune d'Arpheilles étant en congé maladie depuis plusieurs mois et le Centre de Gestion ne pouvant fournir de personnel, un agent administratif de Palluau s'y est rendu plusieurs fois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de signer une convention avec la Commune d'Arpheilles et fixe l'intervention à 25 € / l'heure et 0,37 € / km pour les déplacements.

12/ Personnel communal - Convention avec la mairie de Saint-Genou

Devant la recrudescence de remarques sur l'entretien du cimetière, la Commune a décidé de faire appel aux agents techniques de Saint-Genou, titulaires du certiphyto, pour le traiter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de signer une convention avec la Commune de Saint-Genou comprenant le remboursement des produits et du personnel communal.

13/ Personnel communal - Prime exceptionnelle

Dans le cas de la crise sanitaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une prime exceptionnelle aux personnels dans le cadre de la lutte contre l'épidémie pour assurer la continuité du service public.

Un arrêté du Maire fixera nominativement le montant alloué à chaque personne, sachant que le plafond est fixé à 1.000 €.

14/ Décision modificative - Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative de 75 € afin de solder les travaux de restauration du tableau Saint-Sulpice.

Le Maire,

Marc ROUFFY